

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRÉSENTATION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Élection complémentaire d'un juge suppléant au Tribunal cantonal – Législature 2018-2024
(1^{er}-2^e tour)**

1. Préambule

Le Tribunal cantonal est l'autorité judiciaire supérieure du canton. Il assume un double rôle d'autorité juridictionnelle et de direction de l'Ordre judiciaire vaudois (OJV). Conformément à l'article 131 de la Constitution vaudoise (Cst-VD) et aux articles 154 et suivants de la loi sur le Grand Conseil (LGC), la Commission de présentation est chargée de préavis sur l'élection des juges et des juges suppléants au Tribunal cantonal.

L'objet de ce rapport est le préavis de la Commission de présentation à l'élection complémentaire d'un juge suppléant au Tribunal cantonal pour la fin de la législature 2018-2024, soit jusqu'au 31 décembre 2024. Ce juge suppléant remplacera Monsieur Raphaël Gani qui a été élu au poste de juge cantonal avec effet au 1^{er} mars 2023.

2. Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie le mercredi 23 novembre 2022, à la Salle du Bicentenaire, Place du Château 6, à Lausanne pour traiter de ce préavis. Elle était composée des député-e-s suivant-e-s : Mesdames Carole Dubois, Sabine Glauser Krug, Mathilde Marendaz, Muriel Thalmann (Vice-présidente) ; Messieurs Jean-Luc Bezençon, Nicolas Bolay (Président), Alexandre Démétriadès, Sébastien Humbert et Jean-Marc Udriot.

La commission a aussi eu le privilège d'être accompagnée dans ses auditions et réflexions par trois de ses quatre experts indépendants : Messieurs Louis Gaillard, Luc Recordon et Philippe Richard. Monsieur Olivier Freymond était excusé pour cette séance.

3. Élaboration du préavis de la Commission de présentation

Suite à l'élection de l'actuel juge suppléant comme juge cantonal, Monsieur Raphaël Gani, devant le Grand Conseil le mardi 27 septembre dernier, la commission a procédé à l'habituelle mise au concours du poste dans la Feuille des avis officiels (FAO). L'annonce a été publiée le vendredi 7 octobre 2022 dans cette dernière. À la fin du délai de dépôt des candidatures, soit le samedi 5 novembre 2022, cinq personnes avaient déposé leurs dossiers auprès du secrétariat de la Commission de présentation.

Les connaissances de l'environnement et la vision de la justice des candidats ont été abordées avec soin. Leur vision de l'activité du Tribunal cantonal a aussi fait l'objet d'une attention soutenue. La durée des différents entretiens a avoisiné les trente minutes. Ces auditions ont permis de cerner la personnalité des candidats à cette élection dont les qualités d'indépendance ont été analysées avec toute l'attention requise.

4. Délibérations et préavis de la Commission de présentation

À l'issue des auditions, les experts, après délibérations, ont rendu un préavis positif pour quatre candidatures, dont deux se démarquant des autres. La 5^e candidature a, quant à elle, reçu un préavis négatif à l'unanimité des experts.

Après avoir pris en compte les conclusions du rapport des experts, les membres de la commission ont délibéré sans la présence de ces derniers. Les commissaires ont essayé de départager les quatre candidats qui pour eux avaient les compétences requises pour ce poste. Pour la commission aussi, le 5^e candidat a reçu un préavis négatif à l'unanimité.

Après une longue discussion, des avis partagés et en tenant compte de l'avis des experts, les membres de la commission ont décidé de présenter, à la majorité de ses membres, un préavis positif sur la candidature de :

- Monsieur Alexandre de Chambrier

Après la communication de leur préavis négatif, les quatre autres candidats n'ont pas souhaité maintenir leur candidature et l'ont donc retiré officiellement. Il y aura donc un seul candidat pour cette élection complémentaire.

5. Conclusion

La Commission de présentation préavise positivement, à la majorité de ses membres, sur la candidature de Monsieur Alexandre de Chambrier au poste de juge suppléant au Tribunal cantonal pour la durée restante de la législature 2018-2024, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Le dossier du candidat est à disposition des députées et des députés qui souhaitent en prendre connaissance et le consulter. Le dossier est en mains du Secrétariat général du Grand Conseil et sera disponible, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Parlement.

Genolier, le 4 décembre 2022.

Le Président-rapporteur :
(signé) Nicolas Bolay